

accord SALT II impose d'importantes restrictions qualitatives à la course aux armements stratégiques, mais on s'attendait néanmoins à ce qu'un tel accord confirme, dans le domaine stratégique, l'orientation amorcée en 1972 par SALT I vers un climat de coopération entre les superpuissances. Le manque de progrès accusé par les négociations SALT II, après deux ans d'efforts, signifiait que les pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces (MBFR) seraient dorénavant le cadre dans lequel les superpuissances s'achemineraient le plus sûrement vers la détente au moyen d'accords nominaux sur le contrôle des armements. L'examen des négociations entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie sur la question des MBFR laissait entrevoir la possibilité d'un accord, pourvu que l'OTAN abandonne l'exigence d'une surveillance techniquement efficace des armements. L'analyse de l'ensemble des mesures de contrôle proposée au sommet de Moscou 1974 confirme, en effet, que la possibilité d'un accord sur les MBFR doit se mesurer en fonction de considérations politiques et non de critères techniques.

Il suffit de comparer les accords intervenus à Moscou avec ceux qu'exigerait un contrôle réel des armements pour voir que les mesures adoptées au sommet de 1974 représentaient un contrôle politique, et non technique. Depuis longtemps déjà, les tenants du contrôle des armements, dont le Gouvernement canadien, prônaient la signature d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, y voyant un frein efficace au déploiement de nouveaux systèmes d'armes nucléaires. Le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963 ne prohibait que les essais dans l'atmosphère, dans l'espace et sous l'eau, laissant les signataires libres de poursuivre des essais souterrains. La technologie ressortissant à ces essais avait fait

M. Ranger est professeur de sciences politiques à l'Université St-François Xavier d'Antigonish. Il est connu pour ses écrits et ses conférences sur l'évolution de la stratégie internationale. Avant d'occuper son poste actuel, il a été chargé de cours à l'Université d'Aberdeen, à l'Université Queen's et à l'Institut des relations internationales de l'Université de la Colombie-Britannique. Il vient de terminer en septembre une visite de recherche sur les MBFR en Europe de l'Ouest. Le professeur Ranger a publié dans le numéro d'été de World Today, revue du Royal Institute of International Affairs de Londres, un article connexe sur certains aspects techniques des MBFR. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.

de tels progrès au cours de la dernière décennie que les membres du cercle nucléaire purent éprouver à loisir toutes leurs armes nouvelles.

Rupture de l'équilibre nucléaire

Certaines de ces armes menacent de rompre l'équilibre nucléaire, notamment les ABM (système de défense anti-missiles), les MIRV (véhicule de rentrée à têtes multiples autoguidées) et, plus récemment, les armes nucléaires tactiques miniaturisées connues sous le nom de «bombes de poche». L'apparition des MIRV a signifié que le premier à attaquer, lors d'un affrontement nucléaire stratégique, pourrait détruire au sol la presque totalité des missiles intercontinentaux ICBM de son adversaire; il s'ensuivait que, d'ici à 1975, les Soviétiques pourraient ainsi, grâce à leurs missiles équipés de MIRV, détruire 95 p. cent des ICBM américains au cours d'une première attaque. Vu toutefois que ni les États-Unis ni l'URSS ne peuvent savoir si l'adversaire est armé de MIRV sans vérifier les ogives sur place, et que l'interdiction d'éprouver les MIRV en vol est presque impossible à contrôler de façon sûre (problème qui a été jusqu'à maintenant la pierre d'achoppement des négociations SALT II), il a semblé qu'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires offrait le moyen de limiter l'utilisation des MIRV. En effet, si aucun des camps ne peut mettre à l'épreuve des ogives coiffées de MIRV, ni l'un ni l'autre n'aura la confiance voulue pour attaquer le premier. En outre, si les ogives de l'ABM ne peuvent être mises à l'essai, l'efficacité d'un système ABM contre une attaque aux MIRV reste incertaine, de sorte que l'agresseur éventuel doit anticiper la faiblesse possible de ses MIRV et l'efficacité possible des ABM de l'adversaire, ce qui ne peut que freiner son initiative.

Sur le plan tactique, la mise au point des «bombes de poche» a rouvert le difficile débat sur le rôle des armes nucléaires tactiques dans la stratégie de l'OTAN. D'aucuns avancent de solides arguments en leur faveur, alléguant qu'elles renforcent nettement la capacité défensive du système, mais les partisans du contrôle des armements s'y opposent, estimant que le coût éventuel de la compénétration entre armes nucléaires et armes classiques serait trop élevé par rapport aux avantages offerts. Voilà du moins la raison avancée par les Américains, le 23 mai 1974, pour justifier le renoncement de Washington à ces «mini-bombes», encore qu'il ne s'agisse que d'une déclaration qui sera assurément contestée au sein de la communauté stratégique américaine. On serait plus rassuré